

République Française
Département de l'Isère
Canton de l'Oisans
Commune LES DEUX ALPES

DÉCISION DU MAIRE N° 2025-047

COMMANDE PUBLIQUE - 1.1 - Marchés publics

OBJET : Attribution du marché public global de performance pour la gestion, la maintenance et la rénovation de l'éclairage public - montant total du marché : 3 613 966,56 € HT - durée : 10 ans - sans allotissement

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L2123-1 1°, L2173-3, R2123-1 1°, R2172-2 et R2172-3 ;

Vu la délibération n° 2024-090 du 4 juin 2024 portant délégation de fonctions de l'assemblée délibérante à l'exécutif ;

Vu le lancement en date du 10 décembre 2024 d'une procédure d'attribution du marché cité en objet ;

Vu le rapport d'analyse des offres reçues et le procès-verbal de la commission d'attribution qui s'est tenue le 17 avril 2025 ;

DÉCIDE

Article 1 : D'attribuer le marché n° 2024-A-27_Marché public global de performance pour la gestion, la maintenance et la rénovation de l'éclairage public au groupement suivant :

SAS ALCYON – SAS EEE ALPES DAUPHININE

Pour un montant HT de 3 613 966,56 €.

Article 2 : Le présent marché est conclu pour une durée de 10 ans.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune. Ampliation en sera adressée à Madame la préfète de l'Isère.

Les Deux Alpes, le 28 avril 2025
Par délégation du conseil municipal,
Le Maire, Stéphane SAUVEBOIS

